

chrétien doit avoir pour la patrie et pour l'Eglise, et la subordination de ces deux amours.

“ Si la loi naturelle, dit ce grand Pape dans  
“ l'Encyclique sur la constitution chrétienne des  
“ Etats, nous ordonne d'aimer d'un amour de pré-  
“ dilection et de dévouement le pays où nous  
“ sommes nés et où nous avons été élevés, jusque  
“ là que le bon citoyen ne craint point d'affronter  
“ la mort pour sa patrie, à plus forte raison les  
“ chrétiens doivent-ils être animés de pareils sen-  
“ timents à l'égard de l'Eglise. Car elle est la cité  
“ sainte du Dieu vivant lui-même de qui elle a  
“ reçu sa constitution. C'est sur cette terre, il est  
“ vrai, qu'elle accomplit son pèlerinage ; mais  
“ établie institutrice, et guide des hommes, elle les  
“ appelle à la félicité éternelle. Il faut donc aimer  
“ la patrie terrestre qui nous a donné de jouir de  
“ cette vie mortelle, mais il est nécessaire d'aimer  
“ d'un amour plus ardent l'Eglise à qui nous  
“ sommes redevables de la vie immortelle de l'âme,  
“ parce qu'il est raisonnable de préférer les biens  
“ de l'âme aux biens du corps, et que les devoirs  
“ envers Dieu ont un caractère plus sacré que les  
“ devoirs envers les hommes.”

Or, pour les Canadiens-français qui ont reçu de leurs ancêtres le précieux héritage de la foi catholique et de la belle langue française, qui a contribué si puissamment à la conservation de cette foi, ces deux amours doivent être encore plus